

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25158</p>
---	--	---

SEANCE du : 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h41 et de 20h47 à 20h55	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau
Arnaud PRINTEMPS, pouvoir à Yannick CHARRIER	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Bruno BODIN	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE	Rodolph THIBAudeau	Sandra CAILTON, de 20h41 à 20h47

Secrétaire de séance : Marinette TALLIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Commune déléguée de Clazay : convention de rétrocession des équipements communs dans le domaine public – rue Casimir GILBERT

Document annexé et présenté en séance.

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Thierry BAUDOUIN

Dans le cadre du projet de constructions de 6 logements situés en bordure de la rue Casimir Gilbert à Clazay, par le promoteur CLE OUEST PROMOTION, la ville de Bressuire vend une partie de la parcelle 093AH0217, d'une surface totale de 2 751 m² à cette société.

Le projet de constructions prévoit l'aménagement d'espaces communs (cheminement piéton, espaces verts) sur une surface totale de 1 105 m² correspondant à :

- 165m² d'espaces piétonniers
- 940m² d'espaces verts

Après aménagements de ces espaces communs par CLE OUEST PROMOTION, il est prévu que ceux-ci soient intégrés dans le domaine public.

Pour cela, la signature d'une convention entre CLE OUEST PROMOTION et la Ville de Bressuire est nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_158-DE
 Date de télétransmission : 21/11/2025
 Date de réception préfecture : 21/11/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes relatifs à celle-ci

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Marinette TALLIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_158-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025